

# UNION SAINT JOSEPH

DE

## MONTREAL

---

### CONSTITUTION.

---

**Art. 1er. — Nom, assemblées et but de la Société.**

1. Le nom de la Société est : UNION SAINT JOSEPH DE MONTRÉAL.

2. Les assemblées de cette Société ont lieu une fois par semaine, le jour qui convient le mieux à la majorité des membres.

3. Le but de cette Société est de venir en aide à ses membres malades, ainsi qu'aux veuves et orphelins de ses membres décédés.

**Art. 2. — Qualités requises pour devenir Membre.**

Pour devenir membre de cette Société, il faut que l'aspirant ait les qualités requises par les Règlements.